

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 2 pouvoirs

Date de convocation
10 décembre 2025
Date de publication
17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY**, **Claudine BAUDIN ERARD**, **Evelyne BOCQUET**, **Philippe BORDE**, **Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA**, **Anita DANGIN**, **Jean-Luc DEROZIERES**, **Simone DEVAUX**, **Pierre Frédéric MAITRE**, **Jean-Pierre NANCEY**, **Emmanuel PROVIN**, **Régis RENARD**, **Marie-José ROY-DECHANET**, **Jean-Baptiste SCHREINER**, **Mélanie SIGNORY**, **Karine VERVISCH**, **Serge VOILLEQUIN**, **Lucienne WOJTYNA**.

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI**, **Raphaël DA CRUZ**, **Patrick HUGUET**, **Pierre MARY**, **Jérémy VASSEUR**, **Pascale PETIT**, **Mickaël VAIRELLES**.

Représentés : **Bruno LORILLERE** pouvoir donné à **Emmanuel PROVIN**, **Isabelle VAN-RYSEGHEM** pouvoir donné à **Philippe BORDE**.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 19_16122025

N°19 : BUDGET GENERAL – OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Rapporteur : Madame Claudine ERARD

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le Conseil Municipal est donc appelé à ouvrir dès à présent, les crédits d'investissement indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement sera inscrit au projet de Budget général

Dans l'attente du vote du budget prévisionnel 2026,

Considérant l'avis favorable des commissions des finances, urbanisme et travaux du 5 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** pour le budget général, l'ouverture des crédits d'investissement pour l'année 2026 ci-dessous :

N°	OPERATIONS	Montant 2025 (BP + DM)	Crédits ouverts 2026
012	MEDIATHEQUE	7 000,00 €	1 750,00 €
022	ACQUISITION MATERIEL ET MOBILIER ETS SCOLAIRES	15 000,00 €	3 750,00 €
023	REALISATION TRAVAUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	575 000,00 €	143 750,00 €
030	AMENAGEMENT RESEAUX EDF ECLAIRAGE PUBLIC	555 000,00 €	138 750,00 €
045	RESEAUX EAUX PLUVIALES	45 000,00 €	11 250,00 €
055	SERVICES GENERAUX	305 000,00 €	68 500,00 €
067	CANTINE SCOLAIRE	5 000,00 €	1 250,00 €
079	HOTEL DE VILLE	19 000,00 €	4 750,00 €
100	WC URBAINS	30 500,00 €	7 500,00 €
104	TRAVAUX ET ACQUISITION DIVERS BATIMENTS	438 000,00 €	88 250,00 €
107	ENTRETIEN CHEMINS ET AMENAGEMENT PAYSAGER	245 000,00 €	58 750,00 €
1112	RESTAURATION EGLISE SAINT MACLOU - Tranche condi 2	15 000,00 €	- €
1113	RESTAURATION EGLISE SAINT MACLOU - Tranche condi 3	60 000,00 €	- €
1114	RESTAURATION EGLISE SAINT MACLOU - Amngt extérieur (prévu dans AP/CP)		
115	ADAP (prévu dans AP/CP)		
117	DEFENSE INCENDIE	15 000,00 €	3 750,00 €
118	TERRAINS MULTISPORTS COUVERTS	10 000,00 €	2 500,00 €
119	POLE CINEMATOGRAPHIQUE ET DE LOISIRS (prévu dans AP/CP)		
121	COULEE VERTE (prévu dans AP/CP)		
122	PROGRAMME DE VOIRIE 2022-2025	425 000,00 €	15 000,00 €
9001	MAISON DE LA MUSIQUE ET DES ARTS	8 000,00 €	2 000,00 €
9003	ACQUISITIONS IMMOBILIERES	450 000,00 €	112 500,00 €
9004	MATERIEL/MOBILIER ET TRAVAUX SALLE DE SPECTACLES	14 000,00 €	3 500,00 €
9005	MATERIEL ET TRAVAUX SERVICES ADMINISTRATIFS	10 000,00 €	2 500,00 €
9008	ACQUISITION MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	298 000,00 €	74 500,00 €
9009	MATERIEL/MOBILIER ET TRAVAUX COSEC	40 000,00 €	10 000,00 €
	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES		
	Chapitre 20	150 000,00 €	35 000,00 €
	Chapitre 21	273 667,85 €	65 000,00 €
	Chapitre 23	70 000,00 €	17 500,00 €
	TOTAL	4 078 167,85 €	872 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



FI

...Si.mone.DEVAUX..., secrétaire de séance

Simone Devaux